

Burundi : appel à une loi réprimant les violences sexuelles

Arrib News, 24/01/2013 â€“ Source Xinhua La Concertation des collectifs des associations féminines de la région des Grands Lacs (COCAFEM/GL) appelle le Burundi à mettre en place, à l'instar du Rwanda, une loi spécifique qui réprime les violences sexuelles et basées sur le genre, a indiqué jeudi à Bujumbura Mme Sylvie Nahayo du Réseau Femmes et paix du Burundi (RFP, membre du COCAFEM/GL). Elle a tenu ces propos au cours d'un point de presse sur la vulgarisation de la Déclaration de Kampala et du protocole de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL) sur la prévention et la violence sexuelle contre les femmes et les enfants.

La COCAFEM/GL, une organisation sous régionale composée de 11 collectifs du Rwanda, du Burundi, et de la République Démocratique du Congo (RDC), a lancé un appel au président burundais Pierre Nkurunziza, l'un des signataires de la déclaration des chefs d'Etats et de gouvernements des 12 pays membres de la CIRGL, adoptée en décembre 2011 à Kampala, portant sur les violences sexuelles et basées sur le genre, a expliqué Mme Nahayo. Les attentes dans la lutte contre ce genre de violences au Burundi restent immenses, a-t-elle dit. Mme Nahayo a toutefois reconnu que le nouveau Code pénal du Burundi contient un nombre important de dispositions qui répriment les violences sexuelles et basées sur le genre pour lutter contre l'impunité des auteurs des violences. Une coalition des hommes contre les violences faites aux femmes et aux enfants a été créée et la lutte contre ces violences a été décentralisée au Burundi jusqu'à la base. Un projet régional de lutte contre les violences faites aux filles et jeunes femmes a été initié au Burundi par la COCAFEM/GL en partenariat avec le Centre d'Etudes et de coopération International (CECI), par le biais du Réseau Femmes et Paix.